



Recommandations du MSdS concernant l'usage du Cannabidiol (CBD)

Équipe de prévention du MSdS

Situation initiale et objectifs

À côté des produits issus du cannabis à haute teneur en tétrahydrocannabinol (THC) – tels par exemple la marijuana et le haschisch – les produits issus de variétés de cannabis pauvres en THC, en particulier ceux avec une teneur plus élevée en cannabidiol (CBD), prennent de plus en plus d'importance. L'offre augmente rapidement et la demande également, notamment auprès des jeunes.

Les jeunes et les adultes sont confrontés à la « tentation » que peuvent représenter ces substances, et ceci tant en dehors du mouvement scout qu'au sein du scoutisme ; il s'agit donc pour eux de trouver un comportement adéquat par rapport à ces produits. Dans le cadre de son travail de prévention, le Mouvement Scout de Suisse (MSdS) souhaite donner des outils aux participants et aux responsables leur permettant de prendre des décisions par rapport aux substances telles que le CBD en toute connaissance de cause.

Les recommandations ci-dessous ont pour objectif de proposer des informations de base et des suggestions pour un comportement réfléchi face à des substances et à des produits contenant du CBD.

Explication du terme

Le chanvre contient plus de 80 cannabinoïdes ainsi que plus de 400 autres substances actives. Les cannabinoïdes les plus importants sont le tétrahydrocannabinol (THC) qui a des effets euphorisants et le cannabidiol (CBD) qui n'est pas euphorisant et qui diminue l'effet psychotrope du THC.

On récolte le CBD, tout comme le THC, à partir de plantes de chanvre femelles, mais le chanvre CBD se distingue en particulier du chanvre qui jusqu'ici était habituel en ce que le pourcentage du THC euphorisant se situe sous 1%. C'est pour cette raison que le CBD ne contrevient pas à la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes et est de ce fait disponible en vente libre. On ne peut toutefois pas exclure qu'en consommant des produits contenant du CBD on retrouve des traces de THC dans le sang, ce qui est par exemple punissable dans le cadre de la loi sur circulation routière.

Les deux substances, THC et CBD, ne peuvent cependant être distinguées qu'en laboratoire. L'apparence des deux produits est identique, tout comme leur odeur, leur goût et leur consistance, ainsi que leurs possibilités d'utilisation.

Utilisation et effets du CBD

Contrairement au THC, le CBD n'a pas d'effets directement psychoactifs. Cela dit, le CBD peut avoir des effets (et des effets secondaires) à plusieurs égards. La recherche sur les mécanismes de fonctionnement ainsi que les effets médicaux du CBD ne sont à ce jour pas suffisants (cf. OFSP). Les discussions portent notamment sur ses effets thérapeutiques.

Les consommateurs décrivent un effet cotonneux et de la fatigue qui pourraient être dus à l'effet relaxant attribué au CBD. Ceci dit, cela peut également être dû à la dose résiduelle de THC qui peut provoquer un effet notable chez les consommateurs irréguliers de cannabis (cf. Addiction

Suisse).

Même en l'absence d'effet psychoactif direct, on ne peut pas exclure un effet nocif pour la santé à long terme. A ce jour, il n'y a pas de résultats d'études scientifiques sur les effets du cannabis CBD à long terme.

Du fait de l'absence d'effet euphorisant et de son accès légal et relativement facile, il est possible que chez certains adeptes du CBD, la consommation totale soit plus élevée que dans le cas du cannabis contenant du THC.

Vu que le CBD – tout comme le cannabis contenant du THC – est en général mélangé à du tabac pour sa consommation, il faut également tenir compte lors des effets nocifs du tabac. Les jeunes sont particulièrement exposés à une consommation excessive de produits stimulants, du fait qu'ils n'ont pas encore terminé l'apprentissage d'un comportement responsable par rapport à ces produits.

Il y a aussi un risque de s'habituer au goût et à l'odeur des produits à base de chanvre en consommant du CBD, ce qui peut faciliter ensuite la consommation de produits contenant du THC.

Recommandation du MSdS quant à l'utilisation du CBD

Dans le cadre du scoutisme, il est important de faire preuve de discernement face à l'appréhension de la consommation de joints au CBD, et les réflexions suivantes s'appliquent :

- En tant que responsables scouts, nous voulons assumer la responsabilité pour les personnes dont nous avons la charge et pour nous-mêmes. Cela signifie qu'en tant que scouts, lors des activités, nous sommes à tout moment en pleine possession de notre capacité de discernement pour faire face à toutes les éventualités.
- Comme les effets à long terme du CBD ne sont pas encore bien connus, la prudence s'impose lors de sa consommation. Des effets néfastes pour la santé peuvent être une conséquence à long terme.
- Nous sommes des exemples pour les autres scouts. Afin de donner du cachet à cette fonction d'exemple, nous ne voulons pas intégrer la consommation de produits potentiellement nocifs pour la santé dans le cadre des activités scoutées.
- Nous gardons un œil sur le comportement de nos participants et sommes conscients que la pression du groupe et l'influence mutuelle joue également un rôle important dans le cadre de la consommation de produits à base de CBD.
- Du fait de sa similarité avec le cannabis contenant du THC, il est très difficile de faire la différence entre les deux produits, et la consommation de CBD peut facilement être confondue avec la consommation de cannabis contenant du THC. En conséquence, nous prenons garde à l'image que nous donnons de nous-mêmes et faisons-en sorte de préserver la bonne image du scoutisme.
- Au sein de la maîtrise, nous nous penchons sur la question du cannabis et nous développons une approche concertée concernant l'usage du CBD dans le contexte scout. En tant que responsables au niveau national, cantonal ou régional, nous poursuivons cette discussion et partageons les approches vis-à-vis de l'utilisation du CBD.
- Nous nous tenons aux règlements et aux lois en vigueur (au niveau national et cantonal).

Nous, scouts, voulons...

- ... que nos membres puissent se développer sainement et restent en bonne santé.
- ... que nos membres puissent prendre des décisions librement et sans pression du groupe.
- ... assumer la responsabilité des personnes dont nous avons la charge.
- ... que nos membres représentent en public le mouvement scout comme une association de jeunesse responsable.
- ... que les responsables soient conscients de leur fonction d'exemple.
- ... que le niveau fédéral et chaque association cantonale aient un concept par rapport à l'usage de produits stupéfiants qui respecte le cadre légal et qui est appliqué lors de toutes les activités, événements et cours.
- ... que nos membres adoptent un comportement réfléchi et responsable par rapport aux produits stupéfiants.

Florilège de sites à consulter

- [Voilà – programme pour la promotion de la santé et la prévention des dépendances dans les associations de jeunesse](#)
- [Office fédéral de la santé publique \(OFSP\)](#)
- [Addiction Suisse](#)

Pour les questions complémentaires : prevention@msds.ch